

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2700/2020	Objet : Nomination du représentant du conseil municipal aux trois conseils d'écoles pour l'année 2020/2021.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 24

L'an deux mil vingt, le 29 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Jean-Michel CARIGI, Nicole DELBOSC, conseillers municipaux

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Florence TORRECILLA, François ELIE représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Stéphanie GODEAU JAOUEN représentée par Noémie ARNOFFI, Samantha CRISIAS représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Nicolas BRAGARD, Martine HARBULOT représentée par Margot MAGIN, Danielle METRAL représentée par Jean-Michel CARIGI**Absents** : Bernard KAMMERER

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Education, notamment l'article D 411-1, précisant que le conseil d'école est composé de deux élus : le maire ou son représentant et un conseiller municipal élu par l'assemblée délibérante, ce dernier devant être renouvelé tous les ans ;

Considérant que pour une bonne administration des affaires communales, Monsieur le Maire propose **Anne FERREIRA**, Adjointe au maire en charge des Affaires scolaires - Enfance et Jeunesse, comme représentante du conseil municipal aux conseils d'écoles Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année scolaire 2020/2021 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 4 abstentions (Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Anne FERREIRA représentante du conseil municipal aux trois conseils d'écoles : Maternelle Les Buissons, Elémentaire Les Buissons et Primaire La Forêt pour l'année 2020/2021.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 29 juillet 2020

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr